



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 20 janvier 2023

N°532

**Communiqué de presse**

**Agnès PANNIER-RUNACHER et Roland LESCURE annoncent le lancement de groupes de travail sur l'industrie de la production d'énergie renouvelable et nucléaire**

Alors que le Gouvernement porte deux projets de loi pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables d'une part et la construction de nouvelles installations nucléaires d'autre part, et en préparation du futur projet de loi « Industrie verte », la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, et le ministre délégué chargé de l'Industrie, Roland Lescure, ont lancé deux groupes de travail visant à mieux structurer les filières industrielles des énergies renouvelables et du nucléaire.

Ces groupes de travail, qui rassemblent des acteurs publics et privés, en lien étroit avec les CSF nucléaire et nouveaux systèmes énergétiques, se pencheront à la fois sur le plan des moyens de production, des technologies et des compétences, avec un double objectif : renforcer la souveraineté industrielle et l'indépendance énergétique de notre pays en massifiant nos capacités de production d'énergies bas-carbone compétitives.

**Concernant spécifiquement les énergies renouvelables**, le groupe de travail doit permettre d'éviter de passer d'une dépendance à une autre. En effet, les technologies de production constituent un véritable enjeu de souveraineté. Il s'agit de constituer un état des lieux détaillé de l'ensemble des chaînes de valeurs industrielles de la production renouvelable française : solaire, solaire thermique, éolien, éolien en mer, éolien flottant, géothermie, bois-énergie, biogaz, biocarburant, etc. À partir de cet état des lieux, le groupe de travail aura pour mission de renforcer nos chaînes de valeurs industrielles en mobilisant tout l'arsenal à notre disposition : dispositifs existants (plan France 2030, dispositifs Bpifrance et ADEME, etc.), mesures réglementaires, modalités législatives (notamment la future loi de programmation énergie climat et le futur projet de loi « Industrie verte »). De manière systémique et transverse à toutes nos filières industrielles du renouvelable, ce groupe de travail aura

pour priorité de réfléchir à la mise en place de mesures visant à se battre à armes égales avec nos principaux concurrents à l'échelle mondiale, notamment en réponse au « Inflation Réduction Act » mise en place par les États-Unis.

**Concernant les industries de l'énergie nucléaire**, dans le contexte de la relance du nucléaire annoncée par le Président de la République le 10 février 2022 à Belfort, le Gouvernement a déployé de nombreux dispositifs de soutien avec France Relance et France 2030 en faveur de la compétence, de la montée en puissance de l'outil industriel (relocalisation, modernisation et augmentation de capacité) et de l'innovation.

Au cours de la réunion, et suite à la présentation des résultats préliminaires des travaux menés par la filière pour accompagner cette relance, les ministres ont demandé au GIFEN de leur remettre d'ici le 15 avril 2023 leur étude finalisée Match qui sera l'outil de pilotage de l'adéquation de ressources de la filière à son plan de charge. Ils ont également demandé à l'Université des Métiers du Nucléaire, de proposer, d'ici le 15 mai 2023, un plan détaillé afin de déployer un véritable « **plan Marshall des compétences** » au sein des industries de l'énergie nucléaire, avec notamment des propositions opérationnelles pour préparer la rentrée de septembre 2023 (ex. compagnonnage). Les entreprises de la filière ont enfin pu partager leur retour d'expérience des dispositifs de soutien et leurs grands enjeux pour 2023 et 2024, afin de faire en sorte que les mesures d'accompagnement mises en œuvre par l'Etat et par la filière soient le plus efficaces pour être en mesure de délivrer un des programmes énergétiques et industriels les plus importants du siècle, sous réserve des orientations du Parlement lors de la futur loi de programmation énergie climat.

À cette occasion, **Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la Transition énergétique, a déclaré : « *Les projets de loi d'accélération du nucléaire et des énergies renouvelables que je porte vont permettre d'accélérer le déploiement de ces énergies bas carbone. Cela suppose de renforcer les filières industrielles car nos besoins en technologies et en équipements vont s'accroître fortement. Panneaux photovoltaïques, éoliennes flottantes, capacités de forages géothermiques d'une part et relance du nucléaire d'autre part... Nous devons maîtriser la chaîne de valeur de ces technologies et activités de bout en bout. Énergie et industrie constituent les deux faces d'une même pièce, celle de notre souveraineté et de notre capacité à atteindre la neutralité carbone et l'Etat continuera de soutenir cette dynamique qui permettra de faire de la France la première Nation industrielle décarbonée.* »

**Roland LESCURE**, ministre délégué chargé de l'Industrie, a déclaré : « *Face aux besoins colossaux de déploiement des énergies renouvelables et du nucléaire dans les prochaines années, il nous faut accélérer sur l'industrialisation de ces filières"Nous avançons avec un calendrier législatif soutenu avec en particulier un projet de loi « réindustrialisation verte » qui contribuera à cet objectif. Je souhaite que les industriels de l'énergie participent à*

*son élaboration. Il s'agit de réunir les conditions, propres à chaque filière, pour disposer de chaînes de valeur souveraines et performantes. C'est un prérequis pour continuer à bâtir une industrie compétitive et durable. »*

**Contact presse :**

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique

Tél : 01 40 81 13 25

Mél : [presse.mte@climat-energie.gouv.fr](mailto:presse.mte@climat-energie.gouv.fr)

Service presse de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie

Tél : 01 53 18 46 19

Mél : [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)